



RAPPORT DE LA 7^{ème} EDITION DE LA CONFERENCE ANNUELLE DU KARITE (CAK) 2021



Réalisation : Secrétariat Permanent

Salle de Conférence du palais des sports du Stade GMK de Cotonou, les 6, 7 & 8 décembre 2021

SIEGE : Cotonou, Atlantique Cotonou-Contact : 00229 95 06 57 59 (Président IKB)

Siège technique : Parakou Contact 00229 96269768 (Secrétaire Permanent IKB)

interprofession.karite.benin@gmail.com/armandkingbo@gmail.com/naturacosm@yahoo.fr

L'Interprofession Karité Bénin à travers son Secrétariat Permanent, dit MERCI à tous ces partenaires pour leur contribution à l'organisation de la CAK 2021 :

Partenaire **Officiel**

**Alliance
Globale du
Karité**



Partenaire **Platine**



CIR

Cadre
intégré
renforcé

Partenaire **Bronze**

AAK

Autres Partenaires

FENAPAT - BENIN



ANEK-Bénin

Association Nationale des Exportateurs de Karité du Bénin



CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le karité est de plus en plus une importante source de devises pour les pays producteurs, surtout grâce à la directive n° 2000/36¹ de l'Union Européenne, qui a autorisé la substitution des graisses par du beurre de karité dans le chocolat. Utilisé, également dans le cosmétique et la pharmacologie, le karité est principalement importé vers la Suède, le Royaume Uni, l'Indonésie, le Japon, l'Inde, le Danemark et les Etats-Unis. Cette ouverture offre de grandes opportunités d'affaires aux pays producteurs et exportateurs de karité, à l'instar du Bénin.

En effet, le karité est le quatrième produit d'exportation au Bénin pour une contribution au Produit Intérieur Brut (PIB) estimée à 1,23%. La ressource est gérée sur la base de ses Chaînes de Valeurs Ajoutées (CVA) essentiellement caractérisées par une économie de cueillette. De façon significative, le peuplement du karité se localise dans les départements des Collines, du Borgou, de l'Alibori, de la Donga et de l'Atacora, où il jouit de conditions écologiques relativement favorables. Son aire se repend également vers le Sud Bénin allant de la latitude de Kétou vers Abomey et Djidja à la frontière avec le Mono et le Togo voisin (AKB, 2021). La production de noix de karité varie non seulement en fonction des facteurs climatiques, mais aussi des pratiques liées à l'Homme (l'entretien, la densité des arbres comprise entre 20 et 22 pieds à l'hectare sur le terrain), les feux de brousse, etc. A propos de la transformation des noix, la qualité et le rendement en beurre sont améliorés en raison des bonnes techniques de collecte et de traitement des noix, de triage, de conditionnement et de conservation des amandes, mais aussi de la maîtrise des technologies appropriées de transformation des amandes pour la production du beurre de karité suivant une démarche qualité adaptée. Plusieurs études estiment que le Bénin dispose d'une capacité de production estimée à 85.000 tonnes par an, mais cette capacité est largement sous-exploitée. Les acteurs sont confrontés à plusieurs difficultés et défis auxquels il faudra trouver des approches pour tirer davantage profit de leurs activités. Il s'agit entre autres difficultés de la destruction très avancée des parcs à karité, du difficile accès aux crédits adaptés, aux zones de collectes intensives, à l'eau potable pour la transformation et au marché etc.

La filière karité mobilise au Bénin, un nombre important d'acteurs, notamment au niveau du ramassage et de la transformation des amandes. L'Association Karité Bénin (www.akben.org) ayant vu le jour en 2013, sous l'impulsion de l'Agence Béninoise pour la Promotion des Echanges Commerciaux (ABePEC) - actuelle Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEX) - et l'Alliance Globale du Karité (www.globalshea.com) a alors enclenché une dynamique dès lors pour une meilleure organisation de ces acteurs et a aussi

travaillé pour relever les défis de la filière karité. Ses actions ont permis d'estimer que plus de 200 000 femmes s'occupent de la collecte et de la transformation primaire selon des méthodes culturelles et traditionnelles qui garantissent la typicité des technologies et des produits. Aujourd'hui, ces femmes sont mieux organisées dans le maillon production de la filière à travers la Fédération Nationale des Productrices d'Amandes et de Beurre de Karité du Bénin (FNPK-Bénin) comportant à ce jour environ 70 coopératives des femmes créées autour des magasins de stockage ou des unités de production du beurre de karité. A ce maillon communautaire de la chaîne, s'ajoutent les autres acteurs de la filière comme les négociants-acheteurs ou intermédiaires regroupés au sein de la Fédération Nationale des Acheteurs des Produits Agricoles et Tropicaux du Bénin avec plus de 500 entreprises individuelles embauchant près de 5000 employés directs et indirects. A ces acheteurs s'ajoute aussi la catégorie des transformateurs de karité avec une quarantaine d'entreprises et sociétés possédant des unités de transformation des amandes, du beurre de karité et/ou des produits dérivés. Ces entreprises transformatrices sont aujourd'hui organisées au sein de l'Association Nationale des Transformateurs de Karité du Bénin (ANTK-Bénin). Aussi on dénombre quelques sociétés exportatrices des amandes et du beurre de karité ne possédant aucune unité de transformation au Bénin. Elles sont organisées au sein de l'Association Nationale des Exportateurs de Karité du Bénin comprenant un peu moins d'une dizaine de sociétés.

Ainsi, à l'issue de toutes ces organisations ayant été mises en place par l'AKB, l'Interprofession Karité Bénin qui est l'organisation faitière de la filière karité du Bénin, principal interlocuteur avec l'Etat central a vu le jour le 09 septembre 2020 à travers une assemblée générale constitutive ayant connue la participation de quatre (04) familles d'acteurs ayant comme facteur fédérateur des unités économiques liées au karité. Ses familles sont constituées par la Fédération Nationale des Productrices d'amandes et de beurre de Karité du Bénin (FNPK-Bénin) créée à la faveur d'une Assemblée Générale Constitutive tenue le 30 janvier 2020 à Parakou, l'Association Nationale des Transformateurs de Karité du Bénin (ANTK-Bénin) créée le 26 février 2020 à la faveur de leur AG constitutive, L'Association Nationale des Exportateurs de Karité du Bénin (ANEK-Bénin) créé le 20 août 2020 à la faveur de leur AG constitutive tenue à Cotonou, la Fédération Nationale des Acheteurs des Produits Agricoles et Tropicaux (FENAPAT) créée en 2010 et à la faveur d'une AG tenue en novembre l'Association Nationale des Acheteurs de Produits Agricoles et Tropicaux du Bénin (ANAPAT), mise sur pied en 2003 a vu son nom et ses textes modifiés avec l'élection de nouveaux organes dirigeants.

Au Bénin, les entreprises transformatrices réunissent les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les industries qui déjà transforment les amandes et/ou le beurre de karité en d'autres produits finis qu'ils commercialisent au plan national et/ou exportent ses produits vers l'Europe et les Etats Unis d'Amérique qui sont les marchés les mieux connus à ce jour. Globalement, il ressort qu'au niveau économique, le karité est la principale source de revenu pour les femmes rurales du centre et du nord Bénin et l'exportation des amandes de karité représente la quatrième source de devise du secteur agricole béninois après le coton, l'anacarde et le soja. De plus, l'industrie agroalimentaire du beurre de karité se développe progressivement avec FLUDOR Bénin. Toutes ces exportations ne sont pas sans difficultés généralement liées à la méconnaissance des exigences des marchés déjà fréquentés et le besoin de découvrir de nouveaux marchés pour diversifier la demande et améliorer la qualité et la quantité des produits à base de karité concernées par ces exportations. Pour accompagner les PME-PMI, industriels et les autres catégories d'acteurs à relever ces défis liés à l'accès au marché, l'Alliance Globale du Karité (AGK) dont sont membres la plupart des acteurs du karité du Bénin, en partenariat avec le Cadre Intégré Renforcé, (CIR) à travers le programme régional d'appui au développement commercial inclusif de la filière karité (PRADCIFK) apportent près de 3,6 millions de dollars américain pour accompagner les entreprises à relever les défis liés à l'accès au marché. Cette initiative facilitera l'exportation des amandes et des produits à valeur ajoutée du karité du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Togo. Elle stimulera une croissance favorable aux pauvres en augmentant la demande de produits à valeur ajoutée du karité, en aidant les petites entreprises à accéder aux marchés internationaux et en améliorant les revenus liés au commerce pour les femmes qui collectent et transforment les produits du karité. Les quatre pays bénéficiaires du projet régional (Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Togo) représentent ensemble, 61% des exportations mondiales de karité. Cependant, il convient de renforcer la dynamique de développement de l'industrie locale en vue de tirer davantage profit des différentes chaînes de valeurs.

C'est dans le cadre de ce projet que **PAGK** en étroite collaboration avec l'Unité de mise en œuvre du **Cadre Intégré Renforcé** au Bénin ont accompagnés **l'Interprofession karité Bénin** pour l'organisation de la traditionnelle conférence nationale du karité en vue d'offrir un cadre d'échange et de réflexion stratégique pour la dynamisation et le développement de l'industrie du karité sur des bases solides et durables. En effet, cette activité a été un creuset d'échanges et de créations de liens d'affaires entre les acteurs de la filière karité du Bénin. Cette conférence a déjà connu plusieurs éditions avec l'Association Karité Bénin en

partenariat avec l'AGK et les autres partenaires. Ainsi, après les éditions - 2013 (à Cotonou), 2014 (à Parakou), 2015 (à Natitingou), 2016 (à Kandi), 2017 (à Savè) - 2018 (à Djougou) organisées par l'Association Karité Bénin (AKB), cette année 2021, c'est la commune de Cotonou, plus précisément la salle conférence du Palais des sports du Stade Général Mathieu KERÉKOU, qui a accueillie du 06 au 08 décembre 2021, la 7^{ème} édition organisée sous le lead de l'Interprofession Karité Bénin avec l'appui de l'Alliance Globale Karité.

Cette édition de la Conférence Annuelle du Karité (CAK) avait pour thème central : « **Soutenir l'industrie globale du karité, pour une filière forte, compétitive et durable** » et a réuni plus de 200 acteurs et parties prenantes de l'industrie du karité réparties dans les différentes sessions et activités planifiées.

A travers ce thème, il a été question de :

- Promouvoir toute initiative allant dans le sens de la protection et la régénération de la ressource karité ;
- Mener des réflexions sur les défis et exigences contenus dans les questions liées à l'interprofession : unions communales, régionales, départementales, etc. ;
- Aborder les questions de normes, de labellisation, de conservation et de stockage des produits d'une part ; emballages, marketing, d'autre part etc. ;
- Aborder les questions d'accès au marché au profit des coopératives productrices de karité, des PME/PMI et des sociétés exportatrices ;
- Réunir les acteurs de la filière karité et fédérer les actions et interventions pour une filière plus compétitive et durable (en qualité et en quantité) ;

De toute évidence, ces différentes thématiques ont été des canaux idéaux pour partager les expériences et les initiatives de certains partenaires tant étatiques que privés engagés aux côtés des acteurs de la filière karité : le MAEP, CIR, l'ATDA, GSA, USADF, etc.

1. OBJECTIFS

1.1. Objectif général

L'objectif global de cette Conférence Annuelle du Karité 2021 a été de réunir les acteurs de l'industrie globale du karité au Bénin et de la sous région pour relever les défis de l'accès au marché, au financement adapté et à la protection de l'arbre pour une filière forte, compétitive et durable.

1.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, cette conférence a permis de :

- réunir l'Industrie nationale du karité du Bénin pour des échanges autour de diverses thématiques ;
- favoriser les échanges B2B entre les acteurs du karité du Bénin et les autres parties prenantes nationales et internationales ;
- Faciliter le réseautage entre les acteurs de la filière et les structures d'appui au développement des filières agricoles ;
- présenter les produits réalisés par les coopératives et leurs unions ainsi que les entreprises nationales béninoises du secteur du karité ;
- former les acteurs sur les exigences en matière d'exportation ;
- promouvoir les produits du karité à travers une foire ;
- Partager les connaissances, bonnes pratiques et expériences d'une part, et d'autre part, aborder les défis et actualités nouvelles au sein de la filière karité, les résultats de recherches menées sur l'espèce surtout les aspects de conservation et de durabilité ;
- vulgariser les techniques de production des plants de karité en pépinière pour une intégration de l'espèce dans les habitudes de reboisement des populations et des autorités sur le plan national et des partenaires techniques et financiers ;
- unir les forces des acteurs et fédérer leurs énergies pour la promotion d'une filière karité forte, durable et compétitive ;

2. ACTIVITES PRINCIPALES MENEES

La 7^{ème} édition de la Conférence Annuelle du Karité 2021 a été meublée de diverses activités à savoir : Cérémonie d'ouverture officielle, animation de panels, animation d'échanges B²B, animation de forum, foire des produits du karité, diverses communications, distinctions honorifiques, reportage institutionnel sur la filière karité, etc.

3. RESULTATS OBTENUS

A l'issue de la Conférence Annuelle de Karité, édition 2021, les résultats ci-après ont été obtenus :

- Les bonnes pratiques ont été partagées entre acteurs et des liens d'affaires ont été créés ;
- De nouvelles chaînes de valeur et d'autres vertus du karité ont été découvertes pour

leur promotion ;

- Des propositions de solutions ont été faites par les acteurs afin de relever les défis majoritaires de la filière karité du Bénin ;
- Plusieurs entreprises intervenantes dans la filière karité, dans la production et la commercialisation des produits du karité ont été connues ;
- Une foire des produits du karité a permis à plus d'une vingtaine de PME d'exposer leurs différents produits ;
- La vulgarisation des techniques de productions des plants de karité a été effective ;
- L'IKB bénéficie davantage de visibilité nationale et internationale ;
- L'IKB bénéficie davantage de la confiance des autorités gouvernementales qui sont prêtes à l'accompagner ;

4. DEROULEMENT DE LA CONFERENCE ANNUELLE DU KARITE (CAK) 2021

La 7ème édition de la Conférence Annuel du Karité s'est tenue en trois jours marqués par plusieurs activités à savoir : cérémonie d'ouverture officielle, foire des produits du karité, discussion en panel, diverses communications, facilitation du réseautage entre les acteurs de la filière et les structures d'appui au développement des filières agricoles, reportages institutionnels sur le karité, etc.

JOUR 1 : 6 DECEMBRE 2021

4.1. Cérémonie d'ouverture de la CAK 2021

La cérémonie de préouverture a été effectuée par le Secrétaire Permanent de l'IKB, Monsieur Armand KINGBO, le Président de l'Interprofession Karité Bénin, Monsieur Gilles Roger ADAMON, la Directrice Générale de l'ATDA 3, Madame Richicatou SALE et le représentant des Partenaires Techniques et Financiers, Monsieur Eric Newman, Coordonnateur pays de la Fondation des Nations Unies pour le Développement en Afrique (USADF), le lundi 6 décembre 2021. Dans leurs interventions, ils ont démontré l'importance de la CAK en exprimant leur gratitude à tous les acteurs présents. Ensuite, le thème de la Conférence « **Soutenir l'industrie globale du karité, pour une filière forte, compétitive et durable** » a été présenté par le Secrétaire Permanent. Les membres du présidium de cette préouverture ont demandé aux participant une écoute très active à cette conférence en posant

toutes des questions et préoccupations qu'ils ont. Pour finir, ils ont souhaité une bonne CAK à tous les participants et participantes.

Après les mots introductifs du Secrétaire Permanent de l'IKB, du Président de l'IKB, de la Directrice Générale de l'ATDA 3 et du Coordonnateur de USADF, le premier panel a été lancé dont le thème est « **Place de la filière karité au Bénin et dans le monde : Analyse diagnostique des défis, perspectives et du rôle des acteurs et de l'Etat dans le développement durable de l'industrie du karité** »

4.2. Panel 1 : « Place de la filière karité au Bénin et dans le monde : Analyse diagnostique des défis, perspectives et du rôle des acteurs et de l'Etat dans le développement durable de l'industrie du karité »

Modéré par Monsieur Armand KINGBO, Secrétaire Permanent de l'IKB, le panel 1 a eu pour thème « Place de la filière karité au Bénin et dans le monde : Analyse diagnostique des défis, perspectives et du rôle des acteurs et de l'Etat dans le développement durable de l'industrie du karité ». Ce panel a été animé par :

- Monsieur **Gilles Roger ADAMON**, Président de l'Interprofession Karité Bénin ;
- Madame **Richicatou SALE**, Directrice Générale de l'ATDA Atacora Ouest;
- Monsieur **Eric NEWMAN**, Coordonnateur pays de l'USADF.

Le modérateur avec des questions biens précises a conduit les échanges durant ce panel.

🚩 Question 1 : comment est-ce que la filière karité était, il y a plus de 10 ans ?

A cette question la parole a été donnée au Président de l'Interprofession Karité Bénin, lui qui fait partie des pionniers de la filière karité au Bénin.

La filière karité a commencé par l'intéressé personnellement depuis 1985 et ces premiers achats dates de décembre en 1993. « Officiellement, NATURA a vu le jour en 1994.

« Quand j'ai commencé, je ne connaissais pratiquement personne, il avait un ami qui travaillait à la SBEE et c'est à lui je demandais d'aller au marché pour m'acheter du beurre de karité et c'est ainsi ça a commencé ».

Au départ, il n'y avait pas d'organisation au niveau des femmes autour de la filière karité au Bénin. Pour cela il a organisé une visité dans un village de la commune de Djougou pour rencontrer certaines personnes, afin d'échanger avec elles autour du beurre de karité. Et c'est

ainsi qu'il a commencé petit à petit à acheter du beurre chez elles. Entre temps, il fit la connaissance d'ANTEMANA, Madame GBAOURE qui était aussi dans une optique de production du beurre. Par la suite, un projet a organisé une formation à l'endroit des femmes sur la transformation, formation à laquelle il prit part, lui permettant ainsi plus tard, d'obtenir un contrat avec la **CECI (Centre d'étude et de Coopération Internationale)**. Il eut l'ingénieuse idée d'organiser deux groupements différents, un à BOKO et l'autre à N'DALI. En 2011, a eu lieu une réunion avec l'Agence Béninoise pour la Promotion des Echanges Commerciaux (ABePEC) - actuelle Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEX) dans la même salle ayant abrité la CAK 2021. La décision de mettre en place l'Association Karité Bénin (AKB), mère de l'actuelle l'Interprofession Karité Bénin, a été prise. Avant 2011, il n'avait donc pas d'organisation au niveau de la filière karité au Bénin. Toujours sur les traces de l'histoire de la filière karité du Bénin, nous pouvons retenir qu'en 1990 que le premier projet (KARITEM), a été financé par ADF, c'était dans la commune de Bohicon. L'objectif de l'ADF à travers le financement de ce projet était d'aider les femmes rurales à écouler leurs produits. Objectif qui reste le même encore aujourd'hui. En effet, aucune structure n'existait pour venir en appui aux femmes dans le développement de leur activité. Aujourd'hui, une Fédération des Productrices d'amandes et de beurre de Karité du Bénin existe. Cependant, elle doit travailler pour que ses membres puissent vraiment profiter de leur activité et non participer aux réunions sans aucunes avancées considérables en leur sein. Entre autre, il urge de créer des marchés spécifiques, tenant compte des normes, des qualités et des bonnes pratiques.

Le Coordonnateur pays de l'USADF, est revenu sur l'importance des appuis dont bénéficient les coopératives. Par ailleurs, il a souligné une faible organisation au sein des associations à l'interne, ce qui reste comme défis à relever.

On peut retenir que pour mieux réussir dans une filière agricole, il faut une meilleure organisation, la création des groupements, les coopératives et les associations est essentiel pour le développement d'une filière agricole.



Photo 1 : Animateurs du panel 1

🚩 Question 2 : Où est-ce qu'on en est aujourd'hui, au niveau de la filière karité ?

Les réponses ont été données par les présentations de Madame Richicatou SALE, Directrice Générale de l'ATDA 3 portant sur «la filière karité au Bénin : chemin parcouru et défis» et celle de Monsieur Armand KINGBO, Secrétaire Permanent de l'IKB, portant sur « la gestion de la filière au Bénin : difficultés et approches de solutions». Ces présentations ont aussi mis en exergue la valeur que représente la ressource karité et les potentialités dont elle regorge pour le développement économique et social de notre pays.

4.2.1. Présentation de la Directrice Générale de l'ATDA 3

Cette présentation a porté sur l'importance de la filière karité, le PNDF karité, les réalisations sur la filière karité et les perspectives. Il ressort de cette présentation que, la filière karité est une filière émergente. Grâce à la volonté de son excellence Mr **Patrice TALON**, chef de l'Etat, chef du gouvernement, le karité a été inscrit sur la liste des filières phares du PAG.

Cette présentation s'est articulée autour des points suivants :

- importance du karité ;

- potentiel et importance de la filière à l'économie locale ;
- menaces sur la ressource karité ;
- cadre Institutionnel et réglementaire au Bénin ;
- approches de solutions apportées par AKB.

L'arbre à karité est une ressource naturelle ayant une excellente valeur pour l'Homme sur plusieurs plans. On peut citer entre autres le plan :

- alimentaire ;
- esthétique ;
- culturels et culturels ;
- de la vue esthétique de l'environnement ;
- de la purification de l'air ;
- de la protection des sols et des microorganismes ;
- de la stabilisation du régime des pluies ;
- de la lutte contre les changements climatiques : puits à carbone (1m³ de bois stocke 1 tonne de gaz carbonique) ;
- d'habitats qui abritent les espèces animales ;
- etc.

Pour ce qui est de l'importance du karité pour l'économie locale, régionale et nationale, il faut souligner que le karité à travers ses deux chaînes de valeur amandes et beurre contribue au développement à travers l'amélioration du revenu des femmes, l'augmentation de la Taxe de Développement Local (TDL), création d'emploi pour les jeunes, renforcement du genre, lutte contre la pauvreté, contribution à la sécurité alimentaire, contribution à la balance commerciale et aux recettes de l'Etat, etc.

Toutefois, il faut noter que malgré tout ce que nous connaissons des services que le karité nous rend, c'est une ressource très menacée ?

Ces menaces s'expriment en terme de :

- non renouvellement des parcs à karité ;
- manque de reboisement de l'espèce karité ;
- mythe de la tradition ;
- élevage ;
- non maîtrise de la production des plants ;
- méconnaissances de l'importance de l'arbre à karité ;
- non maîtrise des valeurs économiques des produits dérivées du karité

- la pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis ;
- utilisations abusive des intrants agricoles ;
- l'abattage anarchique des pieds de karité pour la fabrication des mortiers et le charbon de feu
- mauvaise foi de certaines personnes
- méconnaissances des lois/règlements qui régissent le karité ;
- non vulgarisation des lois ;
- non application des textes et lois ;
- les attaques parasitaires ;
- les aléas climatiques ;
- le feu de brousse et la tradition ;
- etc.

Pour finir, cette présentation est revenue sur les perspectives envisageables pour assurer la protection de la ressource karité. Il s'agit :

- ❖ Renforcement de capacités des acteurs des filières sur les bonnes pratiques (production suivant le système HAACC);
- ❖ Mise en place à coût réduit de:
 - Matériels et équipements + kits de production-ramassage et de protection;
 - Equipements modernes de transformation des amandes et du beurre de karité.
 - Installation de nouveaux parcs à karité et regarnissage des vieux parcs,
 - Généralisation des conventions locales avec les collectivités locales pour la gestion des parcs à Karité,
- ❖ Rendre disponible l'eau potable dans les unités de transformation des amandes en beurre;
- ❖ Accompagnement des acteurs à l'accès au financement via les guichets du FNDA,
- ❖ Etc.



Photo 2 : la Directrice Générale de l'ATDA 3, en pleine présentation

4.2.2. Présentation du Secrétaire Permanent de l'IKB

Cette présentation s'est articulée autour de la gestion de la filière karité au Bénin : difficultés et approches de solutions. « La demande en karité est devenue de plus en plus forte ces dernières années », déclare Monsieur Armand KINGBO. Lors de sa présentation, il a fait ressortir les difficultés rencontrées par chaque famille d'acteurs de l'Interprofession Karité Bénin.

➤ **Au niveau de la production (FNPK-Bénin) nous avons les difficultés suivantes :**

- Faible niveau de structuration de la FNPK-Bénin ;
- Faible niveau de stockage des amandes de karité car une coopérative= un magasin de stockage;
- Faible traçabilité des productions réalisées par commune ;
- Faible contribution aux taxes de développement locales à cause de la faible traçabilité ;
- Faible niveau de stockage des amandes de karité car une coopérative= un magasin de stockage;

- Faible traçabilité des productions réalisées par commune ;
 - Faible contribution aux taxes de développement locales à cause de la faible traçabilité ;
 - Faible niveau d'accès aux zones de collecte intensive des fruits de karité souvent difficiles d'accès (Zones tampons des forêts);
 - Faible nombre de moyens roulants (tricycles) pour le rapprochement des amandes ;
 - difficulté d'accès aux sacs de jutes de qualité à coût raisonnable;
 - Faible niveau d'équipements de travail (Bottes, gants, marmites, bassines, imperméables, humidimètres, pH-mètres etc.).
 - Faible nombre des moulins et complexes karité de production du beurre du beurre de karité;
 - Difficultés d'accès au crédit de campagne adaptée ;
 - Faible valorisation des déchets et sous-produits de transformation; etc.
 - Forte fluctuation des prix sur le marché des amandes.
- **Au niveau du maillon transformation (ANTK-Bénin) :**
- ❖ Difficultés d'accès aux marchés ;
 - ❖ Difficultés d'accès aux emballages ;
 - ❖ Faible industrialisation de la filière ; 1 seul industriel et 5 semi-industriels ;
 - ❖ Coûts toujours élevé des taxes d'importation sur les équipements des industries de transformation du karité ;
 - ❖ Faible niveau de consommation des produits « made in Benin » ;
 - ❖ Difficulté d'accès à la certification des produits car trop couteux ;
 - ❖ Faible compétitivité avec les produits concurrentiels de la sous-région (taxes à l'export)
 - ❖ Difficulté d'accès aux matières premières
 - ❖ Accès au financement
- **Au niveau de la commercialisation des produits :**
- Faible respect des normes nationales des produits d'amandes et de beurre de de karité ;
 - la méconnaissance des tendances du marché ;
 - la forte fluctuation et absence de transparence du prix des amandes et du beurre de karité sur les marchés;

- une disparité des normes de qualité acceptées par les acheteurs à la même valeur économique;
 - une faible régulation des frontières
 - une absence d'un système fiable d'évaluation du prix des amandes et du beurre de karité;
 - une absence presque totale des magasins de stockage des acheteurs nationaux réduisant la traçabilité;
 - une défectuosité des pistes rurales du karité et une insuffisance d'appui financier aux acteurs de la filière; etc.
- **Au niveau de l'Interprofession Karité Bénin (IKB) :**
- Besoins en renforcement des maillons de l'IKB ;
 - Besoin en renforcements des capacités, équipements et matériel du Secrétariat Permanent ;
 - Services spécifiques aux acteurs la filière, dont l'accès au marché ;
 - Besoins en Fonds complémentaires pour la mise en œuvre pratique du label KARI-Bénin ;
 - Faible mobilisation des PTFs au démarrage des activités ; etc.
 - Menaces sur l'espèce karité : défrichage et feux ;
 - Faible mobilisation des actions pour le renouvellement des populations vieillissantes de Karité ;
 - Chaque année, environs 7 929 417 d'arbres à karité disparaissent en Afrique de l'ouest jusqu'en février 2020. (AGK et FAO, février 2020); etc

Face à ces difficultés, des propositions de solutions ont été faites par Monsieur Armand KINGBO :

🌍 **Au niveau de la production (FNPK-Bénin)**

- ❖ Accompagner le maillon production (FNPK-Bénin) à atteindre presque toutes les femmes ramasseuses de karité (actions de sensibilisation des femmes ramasseuses de karité, sur l'importance d'être en coopérative), recensements à grande envergure ;
- ❖ Accroître le nombre de magasins construits pour le stockage des amandes ;

- ❖ Améliorer la traçabilité des productions par commune (cela nécessite une plus forte implication des autorités communales des zones en fort potentiel en karité);
- ❖ Faciliter l'accès aux zones de collecte intensive des fruits de karité souvent difficiles d'accès (mener des actions en vue de la signature d'accord entre les responsables des eaux et forêts afin de permettre un accès réglementé aux femmes ramasseuses de karité dans les zones tampons des forêts);
- ❖ Doter en matériel roulant, sacs de jutes, et autres matériel de travail, les productrices de karité pour le rapprochement des produits;
- ❖ Initiation de crédits agricoles octroyés par les SFD ou le gouvernement mais qui soient adaptés à la filière agricole et surtout aux productrices de karité. Ceci, dans le but de leur réduire les tracasseries administratives et le taux d'intérêt sur remboursement mais aussi le temps de remboursement, compte tenu des réalités de la filière karité;
- ❖ Initier des processus de recyclage des déchets de transformation pour la fabrication d'autres éléments utiles tels que le briquettes;

Au niveau du maillon transformation (ANTK-Bénin)

- ❖ Faciliter l'accès au marché aux transformateurs de karité à travers;
- ❖ Promouvoir l'installation au Bénin, des industries de conceptions et d'impression des emballages modernes et esthétiques, capables de motiver l'achat des produits des transformateurs;
- ❖ Œuvrer pour une meilleure industrialisation de ce maillon à travers la création d'un climat politique et économique adéquat;
- ❖ Réduire les taxes d'importation sur les équipements des industries de transformation du karité;
- ❖ Encourager le consommateur local en promouvant les produits made in Bénin;

Au niveau de la commercialisation des produits

- ❖ Créer une norme nationale des produits d'amandes et de beurre de karité ;
- ❖ Mettre en place un système d'information sur le marché ;
- ❖ Catégoriser les normes de qualité acceptées par les acheteurs avec les valeurs économiques correspondantes ;
- ❖ Renforcer le contrôle au niveau des frontières avec les pays limitrophes ;
- ❖ Construction des magasins de grande capacité dans les zones de production les magasins de stockage aux acheteurs nationaux afin d'assurer la traçabilité;

- ❖ Réaménagement des pistes rurales du karité pour faciliter le rapprochement des amandes produites ;

🌿 **Au niveau de l'Interprofession Karité Bénin (IKB)**

- ❖ Renforcement des maillons de l'IKB (Formations et accompagnement);
- ❖ Mise en œuvre des stratégies de mobilisation des ressources par le secrétariat permanent;
- ❖ Mobilisation des Partenaires Techniques et Financier (PTFs) pour relever les défis de la filière
- ❖ Promouvoir actions de protection et de préservation de la ressource karité et des parcs existant (Création des parcs, protection du karité, plantation etc.);
- ❖ Mener des campagnes de sensibilisation portant sur l'importance du karité, ses vertus, les textes qui régissent son abattage et surtout la nécessité de de le préserver;
- ❖ Accompagner la recherche pour les variétés à cycle court

Les principaux défis à relever au niveau de la filière karité du Bénin sont :

- 🌿 La Gestion durable de la ressource Karité/Plantation ;
- 🌿 Augmentation du taux de transformation des amandes en beurre aujourd'hui ;
- 🌿 Appuyer les acteurs de la filière pour l'accès à l'information, la sensibilisation, la formation sur les exigences du marché international ;
- 🌿 Aménager des pistes rurales dans les zones de grande production ;
- 🌿 Faciliter l'accès au marché ;
- 🌿 Améliorer la productivité et la qualité des amandes produites ;
- 🌿 Vulgariser les textes régissant la protection de l'arbre à karité au Bénin ;
- 🌿 Faciliter l'accès à temps au crédit de campagne aux productrices de karité ;
- 🌿 Mettre en place des politiques de communication intense sur l'arbre à karité, ses valeurs et surtout la nécessité de sa préservation ;
- 🌿 Renforcement des maillons de l'IKB ;
- 🌿 La recherche des fonds complémentaires pour la mise en œuvre pratique du label KARI-Bénin porté par l'Interprofession.

Pour finir, cette présentation est revenue sur les perspectives de la filière karité du Bénin. A savoir :

- Renforcer l'IKB et son secrétariat permanent
- Mise en place des Services spécifiques aux acteurs la filière... dont l'accès au marché
- Mobiliser des ressources complémentaires
- Promouvoir l'industrie locale de transformation
- Promouvoir la consommation locale du beurre de karité (alimentation-cosmétique etc...)
- Mobiliser les Partenaires Techniques et Financier (PTFs) ...

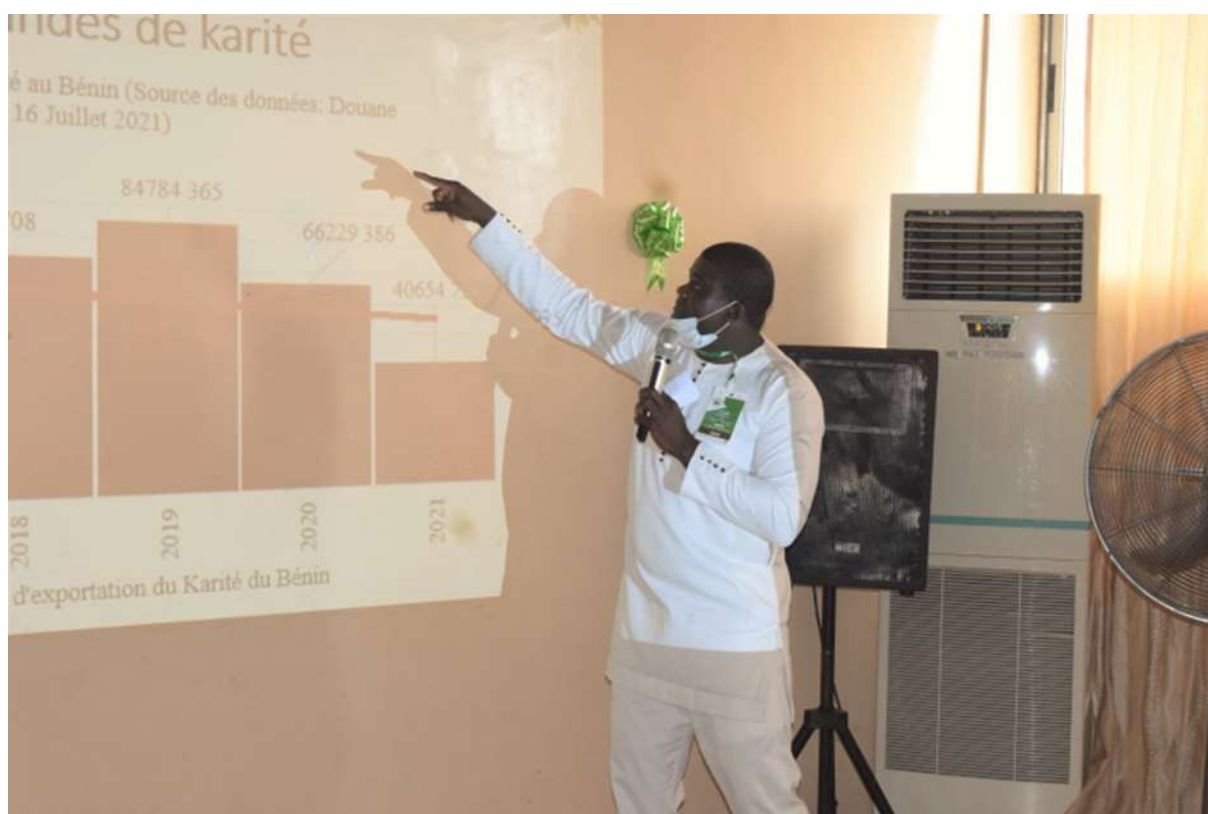


Photo 3 : Le Secrétaire Permanent de l'IKB en pleine présentation

A la suite de ces présentations, Mme Mamatou, Présidente de la FNPK-Bénin, a posé la question de savoir : comment peut-on améliorer les emballages des produits de beurre de karité du Bénin ?

En réponse, Monsieur Auguste Issa KORA a signalé qu'il a la capacité de proposer des emballages de meilleure qualité pouvant faire évoluer les produits des femmes transformatrices du Bénin dans le monde tout entier.

Mme KOUDOURO Assanatou, quand elle a soulevé trois préoccupations:

- la forte pression au niveau des villages frontaliers du Bénin, ceux du Togo précisément dans les communes de Bassila et Copargo pour faire sortir frauduleusement une grande quantité des fruits et des amandes du karité. Ceci, étant à la base de la hausse des prix des amandes ou fruits dans le département de Donga.
- Trouver une méthode qui permettra aux femmes de trouver des produits à transformer. En effet, certaines femmes n'arrivent pas faire le ramassage des noix, ce sont pratiquement les hommes qui font la collecte et le ramassage à cause de la distance de la zone de forêt.
- Comment aider les associations qui ont des terres exploitables pour la plantation du karité, mais ne font pas le suivi. Ces associations ont besoin d'appui pour pouvoir aider leurs coopératives.

Le panel a aussi abordé dans les discussions les normes de labélisation dans la fabrication des produits et leurs emballages, leur conservation, leur stockage et le marketing nécessaire pour satisfaire les nouveaux marchés porteurs de karité. Les normes relatives à l'acidité, l'humidité, les moisissures, les impuretés et autres contaminants. La contribution des uns et des autres a permis que ce panel s'achève avec une bonne compréhension du pourquoi le secteur karité doit assurer désormais une bonne qualité des produits transformés pour faire face à la compétitivité des marchés régionaux et mondiaux afin de drainer les grosses firmes vers le Bénin plutôt que vers les pays de la sous-région.

A la fin de ces exhortations, le Président de l'IKB a réagi sur la question de l'emballage. Selon lui pour une bonne récite de l'emballage les femmes doivent se mettre ensemble afin d'avoir une somme importante pour effectuer les commandes.

Cérémonie d'ouverture officielle de la CAK 2021

4.3. Allocutions officielles d'ouverture

Cette cérémonie d'ouverture de la CAK 2021 a connu la présence effective de plusieurs autorités et acteurs de la filière karité du Bénin. Plusieurs interventions ont meublé cette cérémonie, il s'agit de celles de :

- ✓ Monsieur Gaston DOSSOUHOUI, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- ✓ Monsieur Gilles ADAMON, Président de l'Interprofession Karité Bénin ;
- ✓ Madame Richicatou SALE, Directrice Générale de l'ATDA Atacora-Ouest;

- ✓ Monsieur Urbain GBEOU, Représentant de l'Alliance Globale du Karité (AGK);
- ✓ Monsieur Eric Newman, Coordonnateur pays de l'USADF.

Au cours de cette cérémonie d'ouverture, la plupart des discours ont mis en exergue la valeur que représente la ressource karité ainsi que les potentialités dont elle regorge pour le développement économique, social et inclusif du Bénin. Ces autorités et acteurs de la filière karité du Bénin ont également abordé la nécessité de préserver l'arbre à karité, qui de nos jours, est en proie à la disparition.

4.3.1. Allocution du Président de l'IKB

Monsieur Gilles ADAMON, Président de l'IKB a eu l'honneur de prononcer la première allocution de la cérémonie officielle de cette CAK. Il a souhaité la bienvenue à l'ensemble des acteurs de la filière karité notamment les braves femmes ramasseuses et transformatrices du karité et aux différentes autorités présentes (le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, le représentant du Ministre chargé des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi, Madame la Directrice Générale de l'ATDA3, les Partenaires Techniques et Financiers, Madame la Présidente de la Fédération Nationale des Productrices d'amande et de beurre de Karité du Bénin etc). Par ailleurs, il a exprimé sa joie qui est d'autant plus grande que c'est dans cette même salle en 2011, qu'ils avaient pris la décision de mettre en place l'Association Karité Bénin, mère de l'Interprofession du Karité du Bénin, célébrer à cet événement. Il est aussi revenu sur le fait qu'il s'agit d'une Conférence Nationale que les acteurs organisent depuis la création officielle de l'AKB en 2012 et qui permet de réunir les acteurs de l'industrie du karité pour discuter des défis qui s'opposent aux acteurs et qui ne favorisent pas le développement durable de cette filière. Dans ces propos, il a montré que cette conférence a tenue dans le temps car la ressource autour de laquelle elle est organisée est d'une valeur inestimable à tout point de vue. En effet, selon lui, le karité pour lequel nous réunissons durant ces trois jours est une ressource naturelle de très grande valeur économique et sociale qui est la capacité de générer de nombreux avantages sur l'économie locale, nationale et régionale. Cet arbre emblématique dont l'importance sur le plan économique, social, sanitaire et environnemental n'est plus à démontrer, mais fait face à plusieurs menaces dont la destruction et le vieillissement des parcs existants. Il déclare qu'il est d'une grande évidence que le karité est la principale source de revenu pour les femmes rurales du Centre et du Nord du Bénin. De plus, plusieurs petites et moyennes entreprises ou industries essentiellement du secteur de la cosmétique émergent qu'en bien l'environnement du reforme et d'accompagnement. Pour le président l'exportation des amandes de karité qui est

un autre pôle important représentant aujourd'hui la quatrième source de devise de secteur agricole du Bénin après le coton, l'anacarde et le soja, mais le développement progressif de l'industrie de transformation des amandes en beurre de karité est un espoir pour la filière du pays car plus il y a transformation d'amandes sur place et plus la valeur ajoutée locale sera importante et bénéfique pour les acteurs et surtout pour le pays.

Pour mettre terme à son allocution, Monsieur Gilles ADAMON, a demandé l'accompagnement et le soutien du gouvernement, ainsi que des Partenaires Techniques et Financiers afin de travailler main dans la main pour accroître les sources de financement du secteur karité du Bénin.



Photo 4 : Allocution du Président de l'Interprofession Karité Bénin (IKB)

4.3.2. Allocution du Représentant du Directeur Général de l'AGK

Après avoir présenté les excuses du Directeur Général de l'AGK pour son absence à l'occasion de la 7^{ème} édition de la Conférence Annuelle du Karité du Bénin 2021, son représentant le Directeur Régional du PRADCIFK, Monsieur Urbain GBEOU, a évoqué l'une des pires crises sanitaires de l'histoire de l'humanité qui est la pandémie de la COVID-19 qui continue de perturber la vie économique, sociale et culturelle de nos pays. Il a remercié le gouvernement du Bénin pour l'autorisation accordée afin de tenir cette 7^{ème} édition de la

conférence annuelle du karité en ce moment sensible. Selon le Directeur Régional du PRADCIFK, le PRADCIFK est un programme qui prend en compte quatre (04) pays dont le Bénin, le Togo, le Burkina et le Mali. Il vise à accroître les échanges commerciaux pour les produits à base de karité. Inscrit dans la philosophie du CIR, son objectif est d'accompagner les pays les moins développés à améliorer leur performance de produire à travers le commerce. De façon spécifique, il s'agit pour le programme de (i) augmenter la part du marché des entreprises, (ii) construire des chaînes de valeur performantes pour les acteurs de la filière, notamment pour les femmes. De ce fait, poursuit-il, le programme accorde une place importante à deux bénéficiaires à savoir : les coopératives de femmes des différentes chaînes de valeurs (amandes, beurre et produits dérivés) et les entreprises du secteur privé.

Pour lui, l'industrie du karité a certes subit les effets de la crise mais a fait croire que secteur du karité a su résister et se porte bien. La demande, même si elle a quelque peu stagné, demeure forte. Les capacités productrices continuent de se renforcer à travers l'installation de nouvelles usines et l'augmentation des capacités de plusieurs autres déjà opérationnelles. Les activités autour desquelles la filière karité tourne sont la collecte des noix du karité, le stockage et la commercialisation des amandes du karité s'intensifie avec plusieurs dizaines de nouvelles coopératives qui se mettent en place, mais aussi des moyens accrus investis pour augmenter la capacité de collecte de traitement des noix et de stockage des amandes. Ensuite, les actions de promotion à travers la tenue régulière des conférences sur le karité en Afrique, en Europe, ou encore au Etats Unis d'Amérique ont permis entre autres de faire connaître le karité et le faire accepter comme l'un des ingrédients pour des industries majeures comme celle de l'agro alimentation (chocolaterie) ou encore de la cosmétique. La méthodologie de mise en œuvre du programme est basée sur les collaborations. En effet, cette méthodologie se fonde sur des arrangements multi-acteurs. A travers cette méthodologie, chaque acteur est porté sur une chaîne de valeur et un marché spécifique. La demande du produit est alors spécifique, connue et adressée à des coopératives. Etant donné que les coopératives regorgent d'un nombre considérable de femmes, cette collaboration entre le secteur privé et les coopératives favorisera l'implication d'un nombre important de femmes dans la chaîne de valeur ; aussi bien au niveau national, régional, qu'international. A ce sujet, le Directeur Régional du PRADCIFK a rappelé qu'il sera associé aux deux acteurs principaux de la collaboration (les coopératives et le secteur privé) des partenaires de durabilité pour le suivi appui conseils. Cependant, le cadre institutionnel du PRADCIFK regroupe les coopératives de femmes, le secteur privé, les partenaires de durabilité et les partenaires stratégiques.

Pour assurer durablement la disponibilité du karité pour l'industrie, le PRADCIFK se propose d'opérer des réalisations qui s'inscrivent sur les axes définis par le programme de durabilité de l'AGK. Au nombre des réalisations, figure (i) la construction des entrepôts de magasin ; (ii) la construction des centres de traitement de noix ; (iii) le renforcement des capacités de 222296 femmes sur les bonnes pratiques de production ; (iv) l'identification de 6 marchés prioritaires en Afrique et en Asie ; (v) l'édition de 6 manuels sur les procédures d'exportation vers les marchés cibles ; (vi) la création et la mise en service de deux plateformes achat-vente en ligne. Pour le Directeur Régional du PRADCIFK, des ressources sont disponibles pour la mise en œuvre de ces réalisations dans le cadre du PRADCIFK. Toutefois, il existe d'autres axes autant importants pour lesquels les ressources ne sont pas disponibles pour leur mise en œuvre. Les acteurs seront à cet effet invités dans le cadre de la collaboration à leur mise en œuvre. Il a aussi fait ressortir la disparition des arbres à karité et fait appel au gouvernement du Bénin sur la nécessité d'agir maintenant pour la protection de la ressource karité.



Photo 5 : Allocution du représentant de l'AGK

4.3.3. Allocution du Représentant des partenaires techniques et financiers

Dans son allocution, Monsieur Eric Newman a exprimé sa fierté de prendre la parole en tant que représentant des Partenaires Techniques et Financiers, à cette cérémonie officielle de la

Conférence Annuelle du Karité 2021. Il est revenu sur l'importance de la filière karité. Par ailleurs, il est reconnaissant envers les divers partenaires techniques qui ont travaillé aux côtés du gouvernement, aussi, va-t-il cité l'AGK qui est vraiment le pionnier dans le secteur de la filière karité au Bénin et qui travail pour une meilleure structuration et pour le commerce international du karité. Il a également précisé que la Fondation des Nations Unies pour le Développement en Afrique, travail aussi dans ce secteur de karité afin d'œuvrer pour une bonne compétitivité des amandes et du beurre du karité dans la sous-région et dans le monde, notamment pour la structuration des coopératives afin d'aider ses femmes à devenir une véritable entreprise qui fournisse la matière première aux entreprises de transformation au niveau global et aux acheteurs professionnels.

Il poursuit sa présentation en exhortant les Partenaires Techniques et Financiers et les autorités à tourner leur regard sur l'industrie et la commercialisation afin de rendre plus durable et compétitive la ressource karité au Bénin et dans la sous-région.



Photo 6 : Allocution du Coordonnateur pays de l'USADF

4.3.4. Allocution du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP)

En prélude, il a commercé son allocution par des excuses pour le retard en donnant des raisons de son retard car les lundis sont toujours chargés avec les CoDir. Après, il s'est dit

honoré de procéder à l'ouverture de cette conférence annuelle du karité 2021. A la suite, Monsieur le Ministre Gaston DOSSOUWI à remercier et saluer tous les partenaires techniques et financier et les acteurs de la filière karité en passant le président de l'IKB, en personne Gilles ADAMON et la présidente de la FNPB-Bénin, Madame Mamatou DJAFFO pour le travail abattu aux coté de ses femmes ramasseuses et transformatrices et tous les participants et participantes d'avoir répondu présents, en dépit de la pandémie du COOVID 19 pour prendre part à la cérémonie. "La présente Conférence Nationale du Karité, pour laquelle cette cérémonie de lancement est organisée, est pour moi, l'occasion de saluer les efforts de la jeune Interprofession Karité Bénin et de ses familles d'acteurs dont la Fédération Nationale des Productrices d'amandes et de Beurre de Karité du Bénin. Tout particulièrement, j'adresse mes sincères félicitations à l'endroit de ces braves femmes de nos campagnes, hameaux et villages du Centre et du Nord-Bénin pour les nombreux sacrifices qu'elles consentent en concurrençant dans les brousses et forêts les serpents, les scorpions et autres reptiles et insectes afin de rendre disponible les amandes de karité, matière première objet de la dynamique connue dans l'industrie mondiale du karité.

En 2019 les efforts coordonnés de tous les acteurs ont permis à notre pays d'enregistrer une production d'amandes de karité estimée à 120 000 tonnes selon l'Interprofession Karité Bénin, avec un bon rendement noté au niveau des arbres à karité. Le cordon douanier a enregistré un niveau des exportations des amandes de karité en 2019, 84 784,365 tonnes d'amandes brutes soit une déclaration FOB de 24 991 546 896F CFA. Avec ces chiffres important, la contribution de la filière karité à la croissance économique du Bénin est une évidence certaine.

En effet, selon l'Interprofession Karité Bénin, Ces 120 000 tonnes obtenu en 2019 ont pu générer en moyenne 12 000 000 000F CFA aux femmes rurales individuelles ou membres des coopératives en se basant sur le prix plancher de 100FCFA/Kg. De plus, les opérations de manutentions, de pesée, de couture, de transport et les commissions ont généré près de 6 000 000 000F CFA pour la main d'œuvre locale impliquée dans le circuit de commercialisation des amandes de karité dans les villages des départements de l'Alibori, du Borgou, de l'Atacora, de la Donga et des Collines. Cela montre toute la dynamique économique générée par cette filière dans les zones rurales de notre cher et beau pays, le Bénin.

C'est justement parce que nous avons une pleine conscience du potentiel du karité à participer à la croissance économique du Bénin, que mon département ministériel et le gouvernement du

Bénin ne cesse de rechercher et de signer les partenariats capables d'aider les filières à mieux se dynamiser. C'est ainsi que l'UE et l'AFD à travers le PARASEP nous ont permis une meilleure organisation des acteurs en Interprofession et une meilleure industrialisation de la filière, la Coopération allemande GIZ a permis l'élaboration du Plan National de Développement de la Filière Karité du Bénin (PNDF-Karité), la promotion des clusters et des Conventions locales de protection des parcs à karité, la Fondation des Nations Unies pour le développement de l'Afrique (USADF) à travers ses appuis aux acteurs à faciliter le développement des entrepôts de stockages, des centres de traitement finaux des amandes de karité à Savè, Banikoara et Djougou pour améliorer le taux de ramassage et la qualité des amandes pour l'industrie du karité. Quant au PNDP-Karité, notre pays dispose désormais d'une véritable boussole pour guider nos actions en vue d'attirer les investissements structurants indispensables au développement durable de la filière karité du Bénin au Bénéfice de l'Interprofession que vous êtes aujourd'hui, chers acteurs. C'est pour cela que le gouvernement du Bénin a accepté accompagner la mise en œuvre du PNDP-Karité 2021-2022 avec un montant de 250 000 000F CFA pour les investissements structurants au sein de cette filière. L'ATDA 3 en assurera la coordination des actions à prioriser aux côtés de l'IKB.

En effet, les réformes engagées par le gouvernement dans le secteur agricole à travers les ATDA et les DDAEP visent une nette amélioration de la compétitivité des Chaînes de Valeurs Ajoutées de nos filières agricoles. En appui à cette volonté politique clairement affichée, l'Agence Territoriale pour le Développement Agricole pôle 3 basée à Natitingou, a été formellement responsabilisée pour accompagner techniquement et financièrement le développement de la filière karité du Bénin. Grâce à la volonté de son excellence Mr Patrice TALON, chef de l'Etat, chef du gouvernement, le karité a été inscrit sur la liste des **filières phares** du PAG. Chers élus de l'IKB et chers acteurs de la filière Karité, je vous prie de croire que le gouvernement est fortement mobilisé pour la recherche des financements nécessaires à la mise en œuvre diligente du PNDP de votre secteur.

Mais en attendant ces moyens complémentaires, je veux saluer ici la contribution très appréciable des PTF qui accompagnent la filière karité du Bénin. Je veux citer ici, l'Alliance Globale du Karité (AGK), le ProAgri et le ProFina de la GIZ, le Cadre Intégré Renforcé, la Fondation des Etats Unis pour le Développement de l'Afrique (USADF), ICCO-Cooperation, ARISA-B de ENABEL, la Banque Mondiale pour ne citer que ceux-là. Leurs différentes interventions qui s'intègrent parfaitement dans la politique nationale de développement du secteur agricole sont une véritable bouffée d'oxygène pour la filière karité du Bénin.

Je souhaite, au nom du gouvernement du Bénin, vous témoigner ma profonde gratitude pour votre contribution à l'avènement cette année encore d'une filière karité capable de mieux répondre aux exigences des marchés cibles au plan national, régional et international.

Je m'en voudrais de clôturer mon propos sans, encore, une fois, lancer un appel pour le respect de l'intégrité des arbres à karité conformément aux dispositions de **la loi n° 93-009 du 02 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin** et de son décret d'application. La recrudescence des actes de destructions de l'arbre à karité nous interpelle tous et nous renvoie à nos responsabilités chacun au niveau où il se trouve. Dans ce sens, je salue les nombreux efforts de l'Association Karité Bénin, votre organisation première qui a permis aujourd'hui la mise en place de votre interprofession, pour le travail de veille et les initiatives en cours pour le repeuplement des parcs à karité et la promotion de véritables plantations de karité. Que les efforts de l'Interprofession poursuivent cet élan de conservation. Aux acteurs impliqués dans ces trois jours que dureront cette **7^{ème} conférence nationale du Karité**, je vous souhaite d'excellents échanges qui vont nous apporter, je l'espère beaucoup, **des propositions innovatrices pour mieux dynamiser l'industrie du karité** du Bénin et relever les défis qui se posent à elle aujourd'hui.

Je vous prie encore une fois de veiller au respect scrupuleux des gestes barrière à la propagation de la COVID 19, soyez vigilants sur tous les aspects de prévention et ne négligez aucune mesure.''



Photo 7 : Allocution du M. Gaston DOSSOUWI Ministre de l'Agriculture, d'Élevage et de la Pêche

4.4. Animation des panels

4.4.1. Panel 3 : « Comment créer et distribuer la valeur localement afin de réduire la pauvreté ? »

Le panel 3 qui concerne la création et la distribution de la valeur localement afin de réduire la pauvreté a été animé par cinq panélistes à savoir :

- ✚ Madame Mamatou DJAFFO, Présidente de la Fédération Nationale des Productrices d'amandes et de beurre de Karité du Bénin ;
- ✚ Monsieur Ibrahima KORA; entreprise ZIKORA qui transforme le beurre de karité en produits cosmétiques ;
- ✚ Madame Clémentine N'ZAÏTCHA ; « Espace Sain » qui est dans la transformation de beurre en produits cosmétiques et les produits de ménage ;
- ✚ Madame Mireille GNAMI, Représentante de NIKARITE Bénin et
- ✚ Monsieur Simphoré SIEBOU, Représentant du CIR Burkina Faso.

Les discussions du panel ont démarré par des questions qui ont été posé aux panélistes par le modérateur afin de lancer le débat.

◆ Question 1 : quels sont les différents produits de karité consommés localement ?

En réponse à cette question, la Présidente de la Fédération Nationale des Productrices d'amandes et du beurre de Karité du Bénin, Madame Mamatou DJAFFO, a abordé les différents produits consommés localement dans le karité.

- La pulpe consommée et aussi utilisée pour la fabrication de la confiture ; ce qui se fait déjà au Burkina Faso et pas encore au Bénin ;
- Les coques sont utilisées dans les cours de la maison pour que l'eau ne stationne pas. Les coques sont utilisées aussi pour activer le feu, donc selon la Présidente rien n'est perdu au niveau du fruit de karité ; les aspects suivants ont été aussi évoqués :
- ✓ Utilisation dans les industries agroalimentaires ;
- ✓ Utilisation dans le secteur de la cosmétique ;
- ✓ Utilisation dans le domaine de la santé et de la pharmacie.

A la suite de la Présidente de la FNPB-Bénin, Madame Clémentine N'ZAÏTCHA « entreprise Espace Sain » a pris la parole pour donner les éléments qu'on peut obtenir encore à base du beurre de karité :

- Des pommades pour le massage;
- Des savons de ménage à base de beurre de karité ;
- Le lait corporel ;
- La crème associée à des produits maraichers tels que la carotte, le concombre etc... à son niveau, elle associe aussi la bave d'escargot au beurre de karité ;
- Les coques de la noix de karité, au Mali, sont utilisées pour la fabrication du charbon, une grosse innovation.

L'entreprise **ZIKORA** à rappeler, que le beurre de karité est utilisé dans la fabrication des pommades capillaires qui permettent de traiter les problèmes de cheveux.

Au cours des interventions, les participants et participantes ont souligné que la pulpe est utilisée par une entreprise de la place pour fabriquer de l'alcool appelé "l'eau de vie".

Question 2 : comment faire pour ne plus jeter la pulpe ?

On retient globalement des participants et participantes quelques approches de solutions pour ne plus jeter la pulpe :

- Doter les coopératives d'un système de transport plus facile comme les tricycles ;
- L'utilisation des motos comme moyen de ramassage ;
- La sensibilisation sur l'importance de la pulpe aux niveaux des femmes ramasseuses ;
- La valorisation de la pulpe au niveau des entreprises;
- La réalisation d'une étude sur la perception sociale de la consommation de la confiture de la pulpe de karité ;
- La réalisation d'une étude sur la perception sociale de la consommation de l'alcool du karité ;
- La réalisation d'une étude sur la perception sociale de la consommation du fruit conservé de karité sur une longue période ;

Les femmes coopératives, se sont portées garantes pour la fabrication de la confiture et de l'alcool à base de la pulpe de karité et ont promis en apporter à la prochaine édition de la Conférence Annuelle du Karité.

Au niveau de la coque on note qu'on peut l'utiliser pour faire le gommage. Il s'agit de rendre la coque en poudre après l'avoir lavée, séchée et moulue.

A la fin du panel, les participants et participantes ont formulé des recommandations pour sensibiliser les populations sur la consommation du beurre de karité au Bénin comme la "Margarine karité". Il s'agit de :

- ❖ Sensibiliser les populations sur la consommation du beurre de karité ;
- ❖ Réaliser des spots publicitaires afin d'encourager la consommation du beurre de karité ;

❖ Plaider auprès du gouvernement pour l'utilisation du beurre de karité dans les cantines scolaires.

4.4.2. Panel 5 : « Durabilité des parcs à karité, les avancées... »

Le panel était constitué de :

- GNANGLE Sézairé, Docteur Chercheur de l'INRAB ;
- Armand KINGBO, Secrétaire Permanent de l'IKB ;
- Arnaud AYEDEHIN, Coordonnateur de la FNPK-Bénin ;
- Capitaine EZIN Alphonse, Représentant de la Direction Générale des Eaux et Forêts et Chasse.

L'animation de ce panel a été caractérisée premièrement par une brève présentation de la carte des parcs à karité. On retrouve plus de l'arbre à karité en Afrique tropical. Le Bénin est l'un des pays qui a le plus de parcs à karité particulièrement dans le centre et le nord. Par ces mots introductifs le Secrétaire Permanent a lancé ce panel par une question : où trouve-t-on le karité ?

Abondant dans ce sens, M. GNANGLE, est revenu sur la forte densité des forêts à karité au Bénin et sa destruction par la population. Ainsi, il faut veiller plus à la régénération naturelle de nos parcs, associer aux bonnes pratiques et techniques de semis des graines pour permettre aux générations futures de disposer de la ressource au même titre que la génération actuelle. Il a confirmé qu'il existe des forêts de karité notamment à Abomey, plus de cent hectares naturels appartenant à Monsieur Dah Féliho.

Pour M. EZIN Alphonse, le karité fait partie des espèces les plus protégées. Le karité est à l'image de l'iroko qui est une ressource protégée par la législation Béninoise. Il faut noter qu'il existe un cadre réglementaire et institutionnel qui réglemente la ressource karité. Il a notamment insisté sur les initiatives, textes de lois disponibles dans le cadre de la protection de la ressource karité. En fait, depuis quelques années, en raison de la dégradation très avancée des ressources forestières (dont le karité), plusieurs initiatives, textes de lois ont été promulguées pour la protection durable de la ressource.

Après les réactions des deux panélistes, une question a été posée aux femmes ramasseuses.

Comment l'arbre à karité se porte dans les villages ?

On retient que l'arbre à karité va mal, car compte tenu des besoins de l'homme l'arbre à karité est détruit de plus en plus. Ce qui fait qu'on observe une disparition progressive de l'arbre à karité dans les localités. Au cours des interventions, les femmes ont souligné des aspects très importants:

- Les peulhs qui coupent les jeunes arbres de karité pour l'alimentation de leur cheptel ;
- Les hommes utilisent une autre technique pour faire disparaître l'arbre, en se servant d'insecticide et d'autres produits toxiques capables d'asphyxier l'arbre et de le tuer ;
- L'arbre à karité utilisé pour produire du charbon ;
- Ils coupent l'arbre à karité pour fabriquer des mortiers ;
- L'arbre à karité détruit pour fabriquer des meubles ;

L'arbre à karité est réellement en danger et la destruction de la ressource karité est une réalité. La liste des numéros des chefs cantonnement a été partagée aussi à cette occasion pour des interventions rapides :

Borgou : 97591084

Kandi : 97683153




Atacora : 97644204

Collines : 66310130

Zou : 95484693/97477134

Suite aux interventions des participants et participantes sur la protection et la durabilité de l'arbre à karité, une courte présentation a été faite par le représentant de l'AGK, Monsieur Nestor DEHOUINDJI. Cette présentation a donné un aperçu de l'initiative *action pour les parcs à karité* qui est en lien avec la durabilité des parcs à karité. Une étude réalisée par la FAO et GSA en 2018 a montré qu'environ 8 millions d'arbres à karité disparaissent chaque année en Afrique de l'Ouest. Au regard de ces chiffres, ils ont jugé important de prendre des mesures en lien avec la destruction des parcs à karité. D'après cette étude, d'ici 2044, il y aura une pénurie d'approvisionnement en karité en Afrique de l'Ouest avec de graves réactions en chaîne sur les revenus de plus de 4 millions de femmes engagées dans le commerce du karité, ainsi que sur la durabilité de l'industrie. Il ressort aussi de ces recherches que le karité a un impact sur le changement climatique. Il a été démontré que l'arbre à karité contribue à la réduction de l'impact du dioxyde de carbone sur l'environnement. La demande du karité évolue d'une manière croissante, mais dans le même temps, si les arbres à karité sont détruits, ça veut dire que l'offre en karité baissera. Ce qui constitue également une menace à la filière

karité. Au regard de cela, l'action pour les parcs à karité prévoit trois grandes actions. À savoir :








-  Faire la promotion ;
-  Faire la plantation ;
-  Faire la protection.

Pour pouvoir gérer les actions qui seraient mises en place en mettant en œuvre des activités de restauration des parcs à karité au niveau communautaire le long de la Chaîne de valeur, il y a un fonds pour la restauration des parcs à karité.

Résumé de budget 2021 – 2031

Activités	Coût unitaire	#Unités	Coût total	Fonds des donateurs	Fonds du secteur privé
Plantation d'arbres	\$5	10,000,000 arbres	\$50,000,000	\$40,000,000	\$10,000,000
Restauration et gestion des parcs	\$20	250,000 women	\$5,000,000	\$3,000,000	\$2,000,000
Recherche	\$250,000	8 research projects	\$2,000,000	\$2,000,000	-
Administration	15%		\$8,550,000	\$7,500,000	\$1,050,000
Total			\$65,550,000	\$52,500,000	\$13,050,000

En ce qui concerne la gouvernance du fonds, il y a un comité qui est mis en place. Nous avons :

-  Farm Invest;
-  L'Occitane;
-  Réseau des productrices de beurre de karité des Hauts-Bassins et Cascades;
-  World Agroforestry Centre (ICRAF);
-  Clarmondial;
-  National Association of Shea Products in Nigeria;
-  Mali Shi

À la fin, il a présenté les activités qui seront réalisées en 2022 :

- ✓ Identifier les projets existants et potentiels ;
- ✓ Engager les partenaires qui mettent en œuvre les projets ;
- ✓ Lever des financements additionnels des bailleurs ;

- ✓ Suivi et évaluation ;
- ✓ Reporting des partenaires

JOUR 3 : 08 DECEMBRE 2021

4.4.3. Panel 6 : Financement du secteur du karité du Bénin : PTF/IMF/BANQUES

La facilitation de ce panel a été assurée par Monsieur Armand KINGBO, Secrétaire Permanent de l'IKB, ce panel était intitulé « Financement du secteur du karité du Bénin : PTF/IMF/BANQUES ». Il était constitué de :

- ✚ Madame Mamatou DJAFFO, Présidente de la Fédération Nationale des Productrices d'amandes et de beurre de Karité du Bénin ;
- ✚ Monsieur Ibourahima KORA responsable de l'entreprise ZIKORA ;
- ✚ Madame Clémentine N'ZAÏTCHA intervenant dans la transformation du beurre de karité en produits cosmétiques et produits de ménage ;
- ✚ Madame Mireille GNAMI, Représentante de NIKARITE Bénin ;
- ✚ Monsieur Simphoré SIEBOU, Représentant du CIR de Burkina Faso ;

En introduction à ce panel, Monsieur Armand a expliqué ce qu'on entend par "financement" selon lui le financement est un élément porteur du démarrage de la totalité des activités économiques ou des activités entrepreneuriales, qui visent un marché. Sur ce, le modérateur a posé la question suivante aux participants : « **lorsqu'on parle de financement dans le secteur agricole de quoi s'agit-il?** »

En réponse à cette question, toutes les femmes affirment que lorsqu'on parle de financement qu'elles pensent à leurs activités, au crédit ; "c'est de l'argent qu'on prend pour travailler, c'est aussi un accompagnement qui est différent d'un prêt".

À la suite cette même question est adressée aux panélistes.

Madame Mamatou, Présidente de la FNPK-Bénin, a expliqué le fait qu'elles ont un type spécifique de financement qui leur permet de prendre le crédit de campagne au niveau des IMF et ce crédit est géré au niveau des coopératives. Ce qui permet aux femmes de faire la collecte des amandes de karité. Ce crédit octroyé aux femmes leur permet de stocker leurs produits. Cela signifie que s'il n'y avait pas de financement, les femmes ne peuvent pas faire

le stockage de leurs amandes. Ensuite, il y a le financement technique venant des partenaires en guise d'appuis financiers pour la réalisation des infrastructures, l'achat de matériels et équipements. En termes de besoin, on note :

- Le manque de tricycle au niveau des coopératives, ce qui fait que le coût du transport est élevé;
- Le manque de magasins au niveau de certaines coopératives ;
- Le manque d'aire de séchage ;
- La non-existence d'un type de crédit adapté aux coopératives productrices de karité ;
- Le taux d'intérêt élevé au niveau de certaines SFD;

Mais une question se pose, les entreprises ont elles aussi aux besoins de financement ?

Les entreprises présentes ont répondu qu'elles ont besoin aussi de financement pour améliorer leur production. Elles ont besoin du crédit et des appuis techniques des partenaires pour avoir des équipements et le renforcement de capacités au niveau de la gestion de la comptabilité.

Des échanges et partage d'expérience durant ce panel, on retient que les aspects suivants sont à prendre en compte, en ce qui concerne le financement au sein des coopératives :

- ✓ La mise à disposition du crédit à temps ;
- ✓ Le de financement adapté ;
- ✓ Le besoin en appui technique et financier ;
- ✓ Le besoin de renforcement des capacités techniques.

À la fin de ce panel, une présentation a été faite par Monsieur Nestor DEHOUINDJI sur les exigences d'exportation des amandes et du beurre de karité en Asie et en Afrique.

Un manuel a été élaboré afin d'analyser les exigences en matière d'exportation des amandes et beurre de karité en Afrique et en Asie. Cette étude a été faite pour voir quels sont les pays les demandeurs en produits du karité en Asie et en Afrique. Les différents marchés identifiés en Asie sont : le Japon, la Corée du Sud et la Chine qui consomment respectivement les amandes, le beurre de karité et les produits cosmétiques. Sur ces marchés, il y a des exigences qui doivent être respectées par rapport à chaque produit présenté. Le tableau suivant présente ces exigences.

EXIGENCES	PRODUITES		
	Amandes	Beurre	Produit cosmétique
Norme	pas de norme spécifique	pas de norme spécifique	pas de norme spécifique
Hygiène	pas de norme spécifique	respect de la loi japonaise sur l'hygiène alimentaire	
		qualité des matières premières	
		contrôle de la sécurité alimentaire	
		inspection	
		stockage et transport	
		gestion du personnel, des dossiers et des documents	
Niveau de contamination maximum	pas de norme spécifique	réglementation applicable en matière de limite des métaux lourds si le beurre est à usage alimentaire	
		spécifications et normes japonaises pour les aliments, les additifs alimentaires, etc.	
Étiquetage	pas de norme spécifique	réglementation	
		Norme japonaise d'étiquetage de la qualité des aliments transformés Nom du produit ; Pays d'origine du produit fini ; Nom et adresse de l'importateur ; Ingrédients par ordre décroissant de pourcentage de poids ; Poids net en unités métriques uniquement ; Date de péremption ; Instructions de stockage	Le nom et l'adresse de la société ; Nom de produit japonais enregistré ; Numéro de lot/code ; Durée de conservation ; Liste complète des ingrédients. Les noms des ingrédients doivent être conformes à la Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques (INCI), mais traduits en japonais. Vous pouvez trouver le nom pertinent en effectuant une recherche sur le site de l'Association japonaise de l'industrie cosmétique ; Le pays d'origine ; Toute précaution d'emploi pertinente
Emballage	Pas de réglementation particulière	Réglementation:	
		spécifications et normes japonaises pour les aliments, les additifs alimentaires, etc.	
		Utiliser un récipient ou des emballages qui ne contiennent aucune substance toxique ou nuisible à la santé humaine.	
		Beurre à usage alimentaire	Utiliser des matériaux d'emballage composés de substances sûres et adaptées au stockage et au transport.
		Formulaire d'inspection de produits alimentaires	Les récipients doivent rester propres, fermés hermétiquement et à l'épreuve de la température, et ne doivent pas contenir de substance toxique, d'odeur ou de saveur indésirables pour les produits cosmétiques

			à base de karité
		Inspection obligatoire de tous les produits	
		Beurre à usage cosmétique	
		Loi japonaise sur les produits pharmaceutiques et les dispositifs médicaux	
Conformité	obtenir un certificat phytosanitaire de l'organisation nationale de protection des végétaux (ONPV) de votre pays	L'importation ne peut être réalisée que par un importateur possédant une licence de distributeur primaire de cosmétiques	réglementation japonaise relative à la qualité, l'efficacité et la sécurité des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux
	obtenir du tampon d'inspection phytosanitaire		Laboratoires agréés
			Des tests de PH ; Viscosité ; La gravité spécifique ; Comptage bactérien ; Tests épicutanés ; Tests de stabilité ;

Pour les produits cosmétiques chaque pays à sa définition.

Définition - JAPON

Les articles ayant une action douce sur le corps humain, destinés à être appliqués sur le corps humain par frottement, aspersion ou autres méthodes, dans le but de nettoyer, d'embellir et d'augmenter l'attractivité, de modifier l'apparence ou de maintenir la peau ou les cheveux en bon état

Attention : les produits qui ont un léger effet sur le corps - tels que la désodorisation de l'odeur de la bouche et du corps, la prévention des éruptions ou des inflammations dues à la chaleur, ou la prévention de la perte des cheveux ou la croissance/suppression des cheveux - sont classés comme des quasi-médicaments, et non comme des cosmétiques

Définition – Corée du Sud

Articles utilisés de manière similaire au corps humain, par exemple en les appliquant sur le corps humain, en les frottant ou en les vaporisant, pour ajouter de l'attrait et améliorer l'apparence en nettoyant et en embellissant le corps humain, ou pour maintenir ou promouvoir la santé de la peau et des cheveux

Définition - Chine

"Les produits chimiques industriels quotidiens appliqués sur la peau, les cheveux, les ongles, les lèvres et autres surfaces humaines dans le but de nettoyer, protéger, embellir et modifier par enduction, pulvérisations ou autres méthodes similaires".

Au cours de la présentation, il a souligné un point très important au niveau de l'exportation sur les préférences tarifaires liées aux droits de douane, il est nécessaire de fournir un certificat d'origine accompagné d'une facture commerciale pour bénéficier du tarif préférentiel de 0%. Le tableau 2 a fait un récapitulatif en ce qui concerne les droits de douane sur des produits de karité pour les trois pays de l'Asie concernés.

PRODUITS	IMPORTATION		
	JAPON	CORÉE DU SUD	CHINE
Amandes de karité	Code produit : 120799090	Code produit : 1207992000	Code produit : 1207991000
	Tarif/Droits de douane : 0%	Tarif/Droits de douane : 0%	Tarif/droit de douane : 0%
Beurre de karité non raffiné	Code produit : 151590520	Code produit : 1515909090	Code produit : 1515909090
	Tarif/Droits de douane : 0%	Tarif/Droits de douane : 5%	Tarif/droit de douane : 0%
Cosmétiques au karité	Code produit : 3304	Code produit : 3304999000	Code produit : 3304990031
	Tarif/Droits de douane : 0%	Tarif/Droits de douane : 0%	Tarif/droit de douane : 0%

Les différents marchés identifiés en Afrique sont : l'Afrique du Sud, le Kenya et l'Angola qui consomment respectivement les amandes, le beurre de karité et les produits cosmétiques. Sur ces marchés, il y a des exigences qui doivent être respectées par rapport aux produits présentés. Le tableau suivant présente les exigences de chaque produit en Afrique.

EXIGENCES	PRODUITES		
	Amandes	Beurre	Produit cosmétique
Norme	pas de norme spécifique	pas de norme spécifique	
Hygiène	pas de norme spécifique	Respect de la loi sud-africaine 54 de 1972 sur les denrées alimentaires, les cosmétiques et les désinfectants:	
	Respect de la loi sud-africaine 54 de 1972 sur les denrées alimentaires, les cosmétiques et les désinfectants:	Hygiène de l'environnement	
	Équipements et conteneurs	Production hygiénique des sources alimentaires	
	Enlèvement de matériaux manifestement impropres	Manutention, stockage et transport	
	Protection contre la contamination	Nettoyage, entretien et hygiène du personnel dans la production alimentaire	
	Transport		
	Procédures de traitement		
Niveau de contamination maximum	Réglementation applicable	Réglementation applicable	
	les règlements sud-africains régissant les tolérances pour les toxines produites par les champignons	réglementation sud- africaine régissant les limites maximales de résidus de pesticides pouvant être présents dans les denrées alimentaires	
	réglementation sud- africaine sur les teneurs maximales en métaux dans les denrées alimentaires		
Étiquetage	Réglementation:	réglementation	
	Règlements sud-africains relatifs à l'étiquetage et à la publicité des denrées alimentaires	Règlements sud-africains relatifs à l'étiquetage et à la publicité des denrées alimentaires	
	Nom du produit;	Nom du produit	
	Nom et adresse du fabricant ainsi que de l'importateur ou du vendeur	Nom et adresse du fabricant ainsi que de l'importateur ou du vendeur	
	Instructions d'utilisation	Instructions d'utilisation	
	Conditions particulières de stockage	Conditions particulières de stockage	
	Marquage du pays d'origine	Contenu net du sac	
	Marquage de la date.	Marquage du pays d'origine	

	Contenu net du sac;	Marquage de la date	
Emballage	Pas de réglementation particulière	Pas de réglementation particulière	
	Respect des principes de bases: propres, sains, intacts, sans insectes, suffisamment solides et correctement cousus. Les sacs doivent pouvoir préserver les qualités hygiéniques, nutritionnelles, techniques et toutes les qualités organoleptiques du produit.		
Conformité	Obtenir un certificat phytosanitaire de l'Organisation nationale de protection des végétaux (ONPV) de votre pays	Inspection fréquente des agents portuaires du pays	

Pour les produits cosmétiques chaque pays à sa définition.

Définition – AFRIQUE DU SUD

Tout article ou substance (qui n'est pas un médicament) destiné à être frotté, versé, saupoudré ou pulvérisé ou appliqué sur le corps humain pour le nettoyer, l'embellir, le rendre plus attrayant ou en améliorer ou modifier l'apparence.

Définition – KENYA

Toute substance ou mélange de substances fabriqué, vendu ou présenté comme devant être utilisé pour nettoyer, améliorer ou modifier le teint, la peau, les cheveux, les yeux ou les dents

Définition– ANGOLA

Aucune réglementation ou définition spécifique

Au cours de la présentation, il a souligné un point très important au niveau de l'exportation sur les préférences tarifaires liées aux droits de douane du marché de l'Afrique, il est nécessaire que ces tarifs puissent évoluer dans le cadre de la zone de libre-échange continentale africaine. Le tableau 4 a fait un récapitulatif en ce qui concerne les droits de douane sur des produits de karité pour les trois pays de l'Afrique concernés.

PRODUITS	IMPORTATION		
	AFRIQUE DU SUD	KENYA	ANGOLA
Amandes de karité	Code produit : 120799090	Code produit : 12079900	Code produit : 120299200
	Tarif/Droits de douane : 9,4%	Tarif/droit de douane : 10%	Tarif/Droits de douane : 0%
Beurre de karité non raffiné	Code produit : 15159090	Code produit : 15159090	Code produit : 15159090
	Tarif/Droits de douane : 10%	Tarif/droit de douane : 25%	Tarif/Droits de douane : 10%
Cosmétiques au karité	Code produit : 330499	Code produit : 330499	Code produit : 33049900
	Tarif/Droits de douane : 20%	Tarif/droit de douane : 25%	Tarif/Droits de douane : 30%

5. Autre panel : Les bienfaits du karité

5.1. Les bienfaits du beurre de karité

Le beurre de karité est un indispensable pour la beauté au naturel. Le beurre de karité hydrate et nourrit en profondeur la peau, mais aussi les fibres capillaires. Il présente d'ailleurs un gros avantage : il ne laisse pas de firmes grasses lors de son application. Le beurre de karité fait partie des ingrédients incontournables de la cosmétique bio. Sa texture riche, crémeuse et ultra hydratante provient d'une amande que l'on trouve dans le fruit de l'arbre Karité. Il est notamment indispensable en été puisqu'il apaise aussi les irritations cutanées, dues par exemple aux coups de soleil. Il permet encore de prolonger le bronzage et d'aider la peau à garder toute son élasticité. Le beurre de karité démontre ses bienfaits au quotidien, pour le soin des mains, des lèvres et des cheveux notamment.

Pour les cheveux

Nourrissant pour tous les types de cheveux, le beurre de karité est particulièrement conseillé aux personnes qui ont des cheveux ternes, auxquels il redonne de la brillance, et sec. Utilisé en après-shampoing sur des cheveux frisés, il va nourrir les boucles et combattre les frisottis. Le beurre de karité aide également à entretenir une bonne couleur des cheveux.

Faites fondre 1 cuillère à soupe de beurre de karité au bain-marie. Ajoutez 1 cuillère à café d'huile d'avocat ou, mieux, de nigelle. Laissez refroidir pour obtenir une huile généreuse,

mais non solide. Enduisez les mains avec le baume liquide obtenu, et massez votre tête puis vos cheveux avec les mains huilées. Il faut très peu de produit sur les longueurs, un peu plus sur la tête. Laissez poser une heure au moins sous une serviette. Rincez et terminez par deux shampoings doux pour retrouver un cheveu plus épais, plus fort et plus brillant.

Pour le visage

Calmant et apaisant, le beurre de karité aide à lutter contre les irritations et nourrit les zones sèches du visage. Régénérant, il permet aussi de soigner les gerçures et d'avoir un visage lisse, sans rides et jeunes.

Pour le corps et la peau en général

Au quotidien, le beurre de karité peut être utilisé dans de nombreuses circonstances. Il hydrate la peau en profondeur et peut s'appliquer en baume, particulièrement sur des zones sèches. Il a également une action régénératrice, notamment sur les callosités des coudes et des talons. Vous pouvez aussi utiliser le beurre de karité pour apaiser votre peau après une épilation ou pour atténuer (voire prévenir) les vergetures. Il suffit de masser une petite quantité entre les doigts pour faire fondre le beurre, puis de masser. Autre astuce pour une peau soyeuse : verser une cuillerée de beurre de karité dans l'eau bien chaude du bain et laisser fondre dans l'eau avant de s'y plonger.

Le beurre de karité guérit aussi de l'hémorroïde, on rend le beurre sous forme de boule en mettant sur la glace, après quelque minute ça devient dur et vous enfoncez dans l'anus à plusieurs reprises on constate la disparition totale de l'hémorroïde.

Le beurre de karité guérit la toux, en mettant un peu de beurre de karité dans de l'eau tiède pour boire, ce qui fait disparaître là totalement la toux.

Le beurre de karité soulage le rhume en passant un peu au fond des narines à plusieurs reprises le rhume disparaît.

Pour les femmes, mélanger le beurre de karité avec l'huile de moringa renforce les cheveux.

5.2. Les bienfaits des coques de karité

Les coques de karité guérissent la fièvre chez les enfants et même chez les adultes quand ils sont préparés sous forme de tisanes. Ce qui permet de faire revenir la température à la normale.

6. Les innovations de la CAK 2021

6.1 La foire des produits du karité

Cette année, l'exposition des produits du karité ne s'est pas effectuée comme par le passé, mais une foire spéciale a été consacrée à l'exposition des produits du karité par les entreprises intervenantes dans ce secteur. Cette foire a accueilli environ 30 entreprises venues de plusieurs villes du Bénin avec divers produits très innovateurs pour la filière karité. Par jour, les stands recevaient plus d'une centaine de visites révélant donc aux populations du Sud Bénin toutes les richesses du karité, ce qu'est le karité et ce qu'on peut en faire.

Quelques images



L'idée de cette foire aux produits du karité a été bien appréciée par les participants qui ont découvert de nombreuses choses, mais aussi par les entreprises elles-mêmes, car elles ont pu se donner plus de visibilité à travers cette initiative.

6.2 Les distinctions

La CAK 2021 a été l'occasion pour l'IKB de prouver sa gratitude aux acteurs qui travaillent à ses côtés, mais aussi aux braves femmes productrices et transformatrices de karité. Dans ce sens, une attestation de reconnaissance a été remise au Ministre de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche, Monsieur Gaston DOSSOUHOU.



En dehors de cette distinction honorifique. Les 05 coopératives ayant fait une excellente campagne de karité 2020-2021 ont reçu des attestations de mérite.

Il s'agit des coopératives suivantes :

- Coopérative des Productrices et Producteurs d'amandes et de beurre de Karité "SURU BADU" de Djougou (Kolokondé) ;
- Coopérative des Productrices et Producteurs d'amandes et de beurre de Karité "WA OKA KON OHOU" de Ségbana (Sokotindji) ;
- Coopérative des Productrices et Producteurs d'amandes et de beurre de Karité "ALFANI" de Ouaké (Mami) ;
- Coopérative des Productrices et Producteurs d'amandes et de beurre de Karité "NONKANÈRA" de Sinendé (Haoussa) ;
- Coopérative des Productrices et Producteurs d'amandes et de beurre de Karité "AN BOURANKI" de Péhunco (Wassa Maro) ;

Quelques images



CONCLUSION

La septième édition de la Conférence Annuelle du karité (CAK) qui a eu lieu cette année 2021 au dans la salle de Conférence du Stade Général de Mathieu KEREKOU de Cotonou a connu la participation de plus de deux cents (200) personnes. L'animation des stands, l'animation des panels, l'organisation de la filière karité, les présentations, les échanges Be to Be, etc. sont autant d'activités qui ont donné un cachet très spécial à cette édition. Les participants ont participé avec enthousiasme et assiduité aux trois jours qu'a duré la conférence. Ils sont repartis très heureux après avoir pu échanger avec les autres acteurs de la filière et après s'être

créé des opportunités de vente de leur produit. En définitive, nous pouvons retenir que cette CAK a été une réussite et que les acteurs n'attendent que la prochaine édition pour se retrouver et partager encore des moments forts autour de leur ressource commune qu'est la ressource karité.

Le Secrétaire Permanent de l'Interprofession Karité Bénin



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Armand Kingbo', written over a circular official stamp. The stamp is also in blue ink and contains the following text: 'INTERPROFESSION DU KARITE DU BENIN' around the top edge, 'Le Secrétaire Permanent' in the center, and 'INTERPROFESSION DU KARITE DU BENIN' and 'SECRETARIAT PERMANENT' around the bottom edge. There are small stars on either side of the bottom text.

Armand KINGBO